

BULLETIN D'ADHÉSION ACTEUR-RICES DE L'ALIMENTATION BIO



ADHÉRER AU GAB 22, POURQUOI ?



Être accompagné-e dans la mise en oeuvre de votre projet : conseil technique, stratégique, commercial et communication



Construire des projets communs au service du développement de l'agriculture et de l'alimentation bio en Côtes-d'Armor



Être conseillé-e et formé-e en tant que transformateur-riche, distributeur-riche, professionnel-le de la restauration, consommateur-riche



Participer et soutenir le GAB 22 dans ses actions de sensibilisation des consommateur-rices à une alimentation bio



Être informé-e des actualités de l'agriculture et de l'alimentation bio en Côtes-d'Armor, des filières : dynamiques ou projets en cours, appels d'offres, etc.



Participer à la défense et au développement d'une bio cohérente, exigeante, accessible



Echanger entre personnes de la filière bio, de l'amont à l'aval : groupes d'échanges, visites, etc.

2 MANIÈRES D'ADHÉRER

- J'envoie ce bulletin par mail ou par courrier
- J'adhère en ligne



Un réseau vivant de rencontres et de projets pour les acteur-rices de la filière bio en Côtes d'Armor

STRUCTURE

Raison sociale :

.....
.....

Activités :

.....
.....

Adresse :

.....
.....
.....

Représentant-e :

.....
.....

Téléphone :

.....

Mail :

.....

LES MISSIONS DU GAB 22

- Créer du lien et **féderer les acteur-rices des filières biologiques**, de l'amont à l'aval
- Développer et **structurer les filières biologiques** en Côtes d'Armor
- Accompagner les collectivités, entreprises et associations dans leurs **transitions agricoles et alimentaires**
- Développer **l'intégration du bio en restauration collective**
- **Sensibiliser les consommateur-rices à une alimentation durable** et accompagner le développement d'une consommation bio et locale
- **Défendre une bio cohérente**, exigeante, accessible

MONTANT DE L'ADHÉSION

Professionnel·le bio

Transformateur·rice, artisan·e, magasins bio, point de vente collectif ou associations de producteur·rices

- Chiffre d'affaires ≤ 100 000 € **40 € HT**
- Chiffre d'affaires compris entre 100 000 € et 500 000 € **70 € HT**
- Chiffre d'affaires compris entre 500 000 € et 900 000 € **90 € HT**
- Chiffre d'affaires ≥ 900 000 € **CA/10 000 € HT**
- Porteur·euse de projet **20 € TTC**

Acteur·rice de la restauration collective et commerciale

- Nombre de convives moyen par repas ≤ 200 **50 € HT**
- Nombre de convives moyen par repas ≥ 200 **50 € HT + 0,15€/convive sup.**

-
- Consommateur·rice** **10 € HT**
 - Association de consommateur·rices** **50 € HT**
 - Association environnementale** **50 € HT**

-
- Soutien libre** € HT

Montant HT € HT

TVA (20%) €

TOTAL TTC à payer € TTC

MODES DE RÈGLEMENT

Inscription et règlement sur Hello Asso :

En réglant votre cotisation sur la plateforme Hello Asso, vous avez la possibilité d'échelonner votre paiement sur plusieurs mois

Règlement par virement :

IBAN : FR76 12206 04100 82383108001 36

BIC : AGRIFRPP822

Règlement par chèque à l'ordre du GAB 22

www.agrobio-bretagne.org



adhésion au GAB 3 niveaux d'action 1 impact collectif !



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

Défense politique,
représentation
auprès de l'État et
de l'Europe.



FRAB
Les Agriculteurs Bio
du Bretagne

Structuration de
la bio bretonne,
défense et
développement.



GAB22
Les Agriculteurs Bio
des Côtes d'Armor

Une structure
implantée sur
le terrain à
votre service

CONTACT



Gaëlle Penault

*Animatrice
circuits courts
et développement
de l'alimentation bio*

06 46 45 26 39

g.penault@agrobio-bretagne.org



GAB22

2 av. du Chalutier Sans Pitié
22190 Plérin

02 96 74 75 65

gab22@agrobio-bretagne.org